



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques
d'une cloche (n°1 ; datant de 1538), conservée dans l'église Saint-Augustin
de l'abbaye Notre-Dame de Val-Paradis à Espagnac-Sainte-Eulalie (Lot)**

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 11 juin 2024 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation,

ARRÊTE

Art. 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

cloche (n°1 ; datant de 1538)

conservée dans l'église **Saint-Augustin de l'abbaye Notre-Dame de Val-Paradis**, et appartenant à la commune de **Espagnac-Sainte-Eulalie (Lot)**.

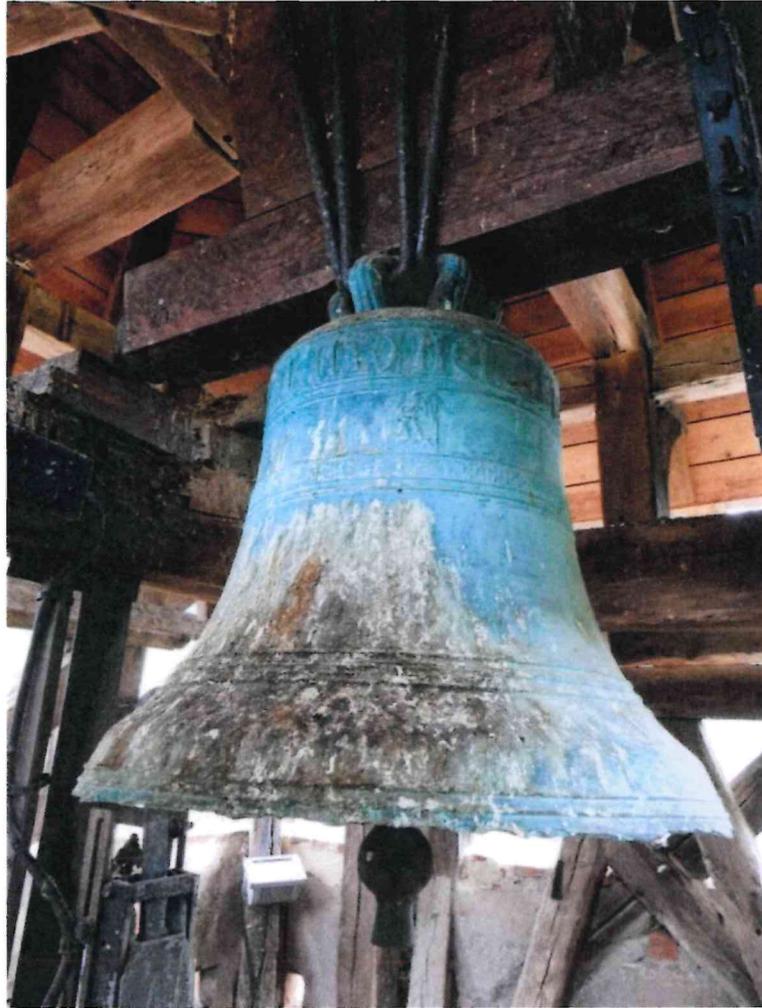
Art. 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Art. 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **21 OCT. 2024**

Le préfet de la région Occitanie,


Pierre-André DURAND



Crédits photos :

Guillaume Bernard, 2019, © Inventaire général Région Occitanie, © Conseil départemental du Lot

Annexe à l'arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques du **21 OCT. 2024**
 d'une cloche (n°1 ; datant de 1538), conservée dans l'église Saint-Augustin de l'abbaye Notre-Dame de Val-Paradis à Espagnac-Sainte-Eulalie (Lot)

Localisation	46 - Espagnac-Sainte-Eulalie
Edifice	église Saint-Augustin de l'abbaye Notre-Dame de Val-Paradis
Titre courant	cloche n°1
Localisation dans l'édifice	clocher
Matériau et technique	bronze : fondu
Dimensions	d = 55 ; h = 57
Inscription	Inscription : + OMATER DEI MEMENTO MEI MIL CCCC XXX VIII / I F DEBANZE. Armoiries (représentées 6 fois sur la robe) : écartelé, aux 1 et 4 (d'or), à la bande (d'azur), accompagnée de trois besants du même, 2 en chef et 1 en pointe ; au 2, (d'azur), au château à trois tours crénelées (d'or) ; au 3 (de gueules) à quatre pals (d'argent).
Datation	2e quart 16e siècle (1538)
Auteur	inconnu
Propriété	propriété de la commune
Description et historique Synthèse de la présentation en CRPA	Cette cloche est exceptionnelle à plus d'un titre : outre sa date de réalisation (1538, qui la fait entrer dans le corpus de la trentaine de cloches du 16e siècle conservées dans le Lot), elle porte le nom et les armoiries de son commanditaire, Françoise de Banze, prieure du couvent d'Espagnac de 1532 à 1542. L'épigraphie, en onciales gothiques, est de grande qualité d'exécution. Quatre cartouches figurés complètent le décor (saint Michel terrassant le dragon, saint Georges, sainte Barbe et un personnage féminin non identifié) avec une croix d'ornementation fichée sur un piédestal à motifs végétaux et géométriques.
Bibliographie	Esquieu (Louis), <i>Essai d'un armorial quercynois</i> , 1907, p.16
Etat de conservation	bon état
Avis CRPA 11/06/2024	inscription ; vœu de classement
Auteur de la fiche	Guillaume Bernard, CAO du Lot